



REÇU le 25 FEV. 2022

Réf.:

Dossier suivi par : Jeanne ROLAND  
tél : 247-83517

**Fédération Saint-Hubert des chasseurs du  
Grand-Duché de Luxembourg ASBL**

**Monsieur Jo STUDER  
Président**

**15, rue de l'Ecole  
L-9167 Mertzig**

Luxembourg, le 23 février 2022

**Objet:** Primes dans le cadre des mesures de prévention contre la peste porcine africaine

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe de la prolongation de l'octroi de la prime de 50 € par sanglier abattu dont le poids de la carcasse est inférieur ou égal à 30 kg jusqu'au 15 octobre 2022 inclus.

Par contre, la prime de 100 € par sanglier abattu dans la zone blanche cessera au-delà de la date du 30 avril 2022.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations très distinguées.

Le Ministre de l'Agriculture,  
de la Viticulture  
et du Développement rural,

Claude HAAGEN

Copie à : M. Félix Wildschutz, Directeur de l'Administration des services vétérinaires  
M. Laurent Schley, Directeur adjoint de l'Administration de la nature et des forêts